

# Mairie de Lamontélarie

81260 LAMONTELARIE  
Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54  
[mairie.lamontelarie@orange.fr](mailto:mairie.lamontelarie@orange.fr)  
<https://lamontelarie.fr>

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 6

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pierre ESCANDE, à 10h30.  
Mme. Monique SOLANS est désignée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel des Conseillers :

Présents	Absents excusées
M. Pierre ESCANDE Mme. Chantal GUILLOT Mme. Eliane GERSTENMAIER Mme. Monique SOLANS	Mme. Julie COUGET M. Michel CALAS

Mme. Julie COUGET a donné procuration à Mme. Monique SOLANS pour voter en son nom.

M. Michel CALAS a donné procuration à M. Pierre ESCANDE pour voter en son nom.

### **I. Approbation du compte-rendu Conseil Municipal du 29 JUIN 2021**

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **II. Tarif Eau et Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été pris une délibération le 30 avril 2011 concernant le prix de l'eau potable et que depuis il n'y a pas eu d'autre augmentation.

Aujourd'hui, il est proposé à l'assemblée d'augmenter ce prix compte tenu des travaux d'investissement importants à réaliser pour être aux normes et pouvoir continuer à distribuer cette eau, soit :

- 2021 : travaux sur les captages village et Rouquié avec accès et protection des périmètres = 200 000€
- 2022 : travaux de réfection des bassins et mise en place des traitements automatisés = 330 000€

Et ceci afin d'être éligible aux subventions du Conseil Départemental et de l'Agence Eau Adour Garonne sans lesquelles la commune ne pourrait pas entreprendre ces importants travaux de mise aux normes.

Il est donc proposé de fixer les tarifs comme suit :

### **Réseau Eau Potable**

- **Part fixe (entretien) : 72.00€**
- **Prix de M3 (consommation) : 0.73€**

Ces tarifs seront appliqués sur la prochaine période de facturation allant de septembre 2021 à août 2022. Il est rappelé que la tarification de l'eau est augmentée des redevances obligatoires dues chaque année à l'Agence de l'Eau Adour Garonne à savoir « Ressources en Eau » et « Pollution domestique ».

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

## **XVII. Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune question diverse, la séance est levée à 12h30.

Le Maire  
Pierre ESCANDE